

Fiche d'inscription APS ELEMENTAIRE 2017 - 2018

Chers parents, dans le cadre de la réforme nationale des rythmes scolaires, la Ville de Colombelles a mis en place des **activités périscolaires gratuites de 15h30 à 16h30 sur le site Henri Sellier, puis de 15h15 à 16h15 sur le site Victor Hugo**. Elles seront encadrées par des salariés du CSCS Léo Lagrange, expérimentés et diplômés de l'animation.

École de votre enfant en 2017/2018 :

Classe fréquentée en 2017/2018 :

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Je souhaite que mon enfant participe aux APS : oui non

à remplir obligatoirement - à remplir obligatoirement - à remplir obligatoirement

Père ou Responsable légal

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

☎ fixe :

☎ portable :

☎ professionnel :

Mère ou Responsable légale

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

☎ fixe :

☎ portable :

☎ professionnel :

- les autorisations - les autorisations - les autorisations - les autorisations -

→ J'autorise mon enfant à partir seul après les APS : oui non

→ J'autorise mon enfant à être photographe ou filmer aux APS : oui non

→ J'autorise le CSCS Léo Lagrange à transporter mon enfant vers leurs différents lieux d'activités : oui non

→ En cas d'urgence, j'autorise le responsable de l'activité à prendre toutes les mesures qu'il estimera nécessaires : oui non

→ Si on ne pouvait vous contacter en cas d'urgence, notez les coordonnées d'une personne susceptible de le faire : Nom et ☎.....

En tant que responsable de l'enfant, j'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des Activités Périscolaires ci-joint, et en avoir gardé la copie.

Fait à Colombelles, le Signature du Responsable :

- Fiche sanitaire à compléter impérativement -

→ Les vaccinations de votre enfant :

Vaccin obligatoire :

DT Polio : oui non Date :

Vaccins recommandés :

BCG : oui non Date :

ROR : oui non Date :

Hépatite B : oui non Date :

Méningite : oui non Date :

Autre (préciser) : oui non

→ Allergies :

Votre enfant est-il allergique ? : oui non

Si oui, veuillez préciser :

→ Santé de votre enfant :

Présente t-il des contres indications à la pratique d'activités physiques ? : oui non

Si oui, veuillez préciser :

Présente t-il un handicap particulier ? : oui non

Si oui, veuillez préciser :

Bénéficie t-il de l'AEH ? : oui non (si oui, fournir un justificatif)

Autorisez-vous l'administration de Paracétamol à votre enfant en cas de besoin ? :

oui non

Médecin traitant de l'enfant :

→ Remarques particulières :

Si besoin, indiquez les difficultés de santé que vous jugerez bon de nous faire part pour le bien-être de votre enfant :

.....

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez rencontrer ou contacter le référent de l'école de votre enfant : au CSCS Léo Lagrange, 52 avenue Léon Blum, à Colombelles, au 02.31.72.40.86., et sur aps.leolagrange@gmail.com.

Signature du responsable



ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DANS LES ÉCOLES DE COLOMBELLES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR APS ÉLÉMENTAIRE

Fonctionnement :

- L'inscription aux Activités Périscolaires pour la rentrée 2017/2018 doit être effectuée avant **le 25 août 2017** au CSCS Léo Lagrange, 52 avenue Léon Blum à Colombelles. (mail : aps.leolagrange@gmail.com)
- L'inscription d'un enfant n'est valide qu'à partir du moment où son représentant légal a complété, signé la fiche d'inscription et sanitaire. Puis, que le règlement intérieur ait été lu et adopté par le responsable de l'enfant.
- Une inscription comprend quatre jours d'inscription obligatoires par semaine.
- Toute absence devra être signalée au plus tard le matin même avant 12H auprès du référent : *
 - école élémentaire site Henri Sellier : Nathalie COSTALONGA,
 - site Victor Hugo : Céline HERGAUX,
 - ou au secrétariat du CSCS Léo Lagrange.
- L'activité se termine à **16H15 précise au site Victor Hugo**, et à **16H30 précise au site Henri Sellier**, aucun enfant ne pourra quitter l'école avant. Pour les parents arrivant en retard c'est-à-dire après 16H15 ou 16H30 selon l'école, vos enfants seront **transportés à l'Accueil Cartable du CSCS Léo Lagrange dont l'heure vous sera systématiquement facturée**. Les enfants inscrits sont sous la responsabilité des animateurs du CSCS Léo Lagrange jusqu'à 16H15 ou 16H30 selon le site.
- Tout cas particulier devra être signalé et sera examiné par le référent.

Règles de vie :

- Les Activités Périscolaires sont un moment de détente intégrant les notions de vie collective, d'éducation et de savoir vivre.
 - Les enfants ne sont pas autorisés à apporter des jouets ou jeux personnels, y compris les téléphones portables.
 - Les enfants devront être respectueux du personnel, de leurs camarades, du matériel et des lieux.
 - En cas de comportement jugé perturbateur de votre enfant (insolence, désobéissance ou toute autre attitude créant des dysfonctionnements au sein des activités périscolaires), nous appliquerons les sanctions suivantes :
 - Niveau 1 : échange verbal avec le représentant légal,
 - Niveau 2 : un avertissement sera adressé au représentant légal de l'enfant,
 - Niveau 3 : exclusion de quatre jours de l'enfant,
 - Niveau 4 : exclusion définitive.
- Attention, en cas de comportement violent (bagarre, mise en danger d'autrui), la sanction niveau 3 sera directement appliquée.
- L'inscription de l'enfant aux Activités Périscolaires suppose l'adhésion totale au présent règlement.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez rencontrer ou contacter le référent de l'école* de votre enfant : au CSCS Léo Lagrange, 52 avenue Léon Blum, à Colombelles, au 02.31.72.40.86., et sur aps.leolagrange@gmail.com.